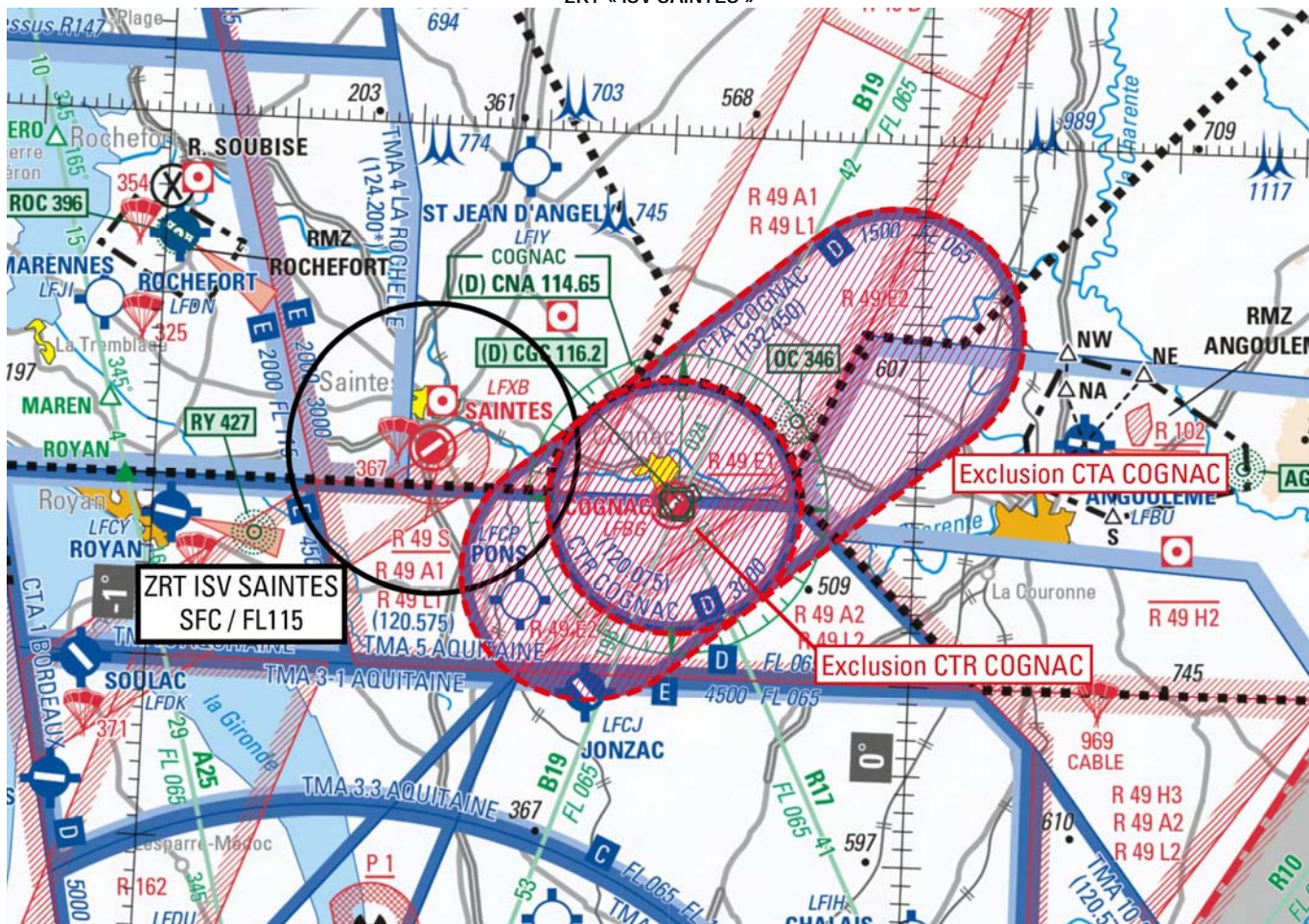


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire dans le cadre de l'entraînement à l'infiltration sous voile (ISV) à Saintes

En vigueur : Du mardi 31 janvier au vendredi 03 février 2023

Lieu : FIR Bordeaux LFBB – AD : Saintes Thénac LFXB, Pons Avy LFCE, Cognac Châteaubernard LFBG, Royan Médis LFCY

ZRT « ISV SAINTES »



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2022

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre des aéronefs de transport évoluant en CAM pour parachutage sauts à ouverture commandée retardée et parachutage avec dérive sous voile.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT ISV SAINTES activable
31 : 0730-0900 et 1730-2000
01 : 0730-0900
02 : 0730-0900 et 1730-2000
03 : 0730-0900

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
AQUITAINE INFO : 120.575 MHz
LA ROCHELLE INFO : 124.200 MHz
COGNAC APP : 132.450 MHz / 378.300 MHz
MARINA (CDC Mont-de-Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les portions espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère, et se substitue aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elle interfère.

ORGANISME GESTIONNAIRE

ESCA (Escadron des Services de la Circulation Aérienne) de Cognac

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice
- Les aéronefs autorisés par Cognac Approche
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après coordination avec l'organisme gestionnaire

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.CAG : Dans les parties de ZRT qui coexistent avec des espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT ISV SAINTES

Limites latérales

cercle de 8.00nm de rayon centré sur 45°42'07.00" N, 000°38'10.00" W (ARP Saintes Thénac AD)
à l'exclusion des CTR et CTA Cognac qui conservent leur statut

Limites verticales

SFC / FL115

ORGANISMES A CONTACTER

Jusqu'au 30 janvier 2023 :

Questions relatives au SUPAIP

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes /
EMO A7 (Section EA & Expertise 3D)

Téléphone : 04 87 65 57 98 ou 04 87 65 54 05

PNIA : 864 942 5405 (4799)

A partir du 31 janvier 2023 :

Escadron des Services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Cognac
Téléphone : 05 45 32 73 06 (Secours : 05 45 82 82 59)